

Séance du 17 février 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Philippe LEMOINE représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 janvier 2017 ;

FINANCES - Politique
tarifaire des piscines
communautaires gérées
en régie.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
11/02/21

Date d'affichage :
11/02/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

Vu l'avis de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques et des services aux Usagers ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Il est proposé la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire des piscines dans le cadre des évolutions d'exploitation des piscines gérées en régie (Gauchy et Jean-Bouin) suite à la réouverture de la piscine Jean Bouin après une opération de rénovation - extension.

La nouvelle politique tarifaire proposée a pour objectifs :

- de rendre plus lisible et attractif, l'accès aux prestations d'activités aquatiques

- d'établir de nouveaux axes de développement par la création de prestations inexistantes ou peu développées jusqu'alors (abonnements, stage d'apprentissage de natation, école communautaire de natation, accès au Virtual Trainer, anniversaires ...)

- d'harmoniser et assurer la complémentarité et la cohérence de l'offre entre les 3 équipements aquatiques déclarés d'intérêt communautaire notamment par la création d'un Pass mensuel 3 équipements permettant d'accéder à l'espace aquatique de la Bulle, à Jean BOUIN et à Gauchy pendant les horaires d'ouverture dédiés à la baignade libre

- de garantir l'accessibilité de l'équipement par la mise en œuvre d'abonnements mais également de tarifs dégressifs sur les prestations familiales liées aux missions de service public assignées aux équipements aquatiques (apprentissage de la natation, lutte contre l'aquaphobie aisance aquatique, prévention de la noyade, bébé nageurs, natation prénatale, école de natation y compris stage, jardin aquatique)

- d'étendre l'application du tarif réduit aux seniors de plus de 65 ans et à toute personne titulaire d'une carte d'invalidité en plus des publics déjà bénéficiaires précédemment (chômeurs, étudiants)

- de faciliter la mise en œuvre de parcours d'apprentissage de la natation en garantissant la gratuité d'accès pour tous les établissements scolaires du territoire pour les classes de primaire et de secondaire pendant le temps scolaire et en créant une école communautaire de natation

- d'offrir la gratuité de la mise à disposition de créneaux aux associations sportives pratiquant une discipline aquatique ayant signé une convention d'occupation et d'objectifs

- de mettre en place une dissociation tarifaire entre les habitants extérieurs et ceux résidant sur le territoire de l'Agglo sur certaines prestations.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la grille tarifaire 2021 actualisée proposée en annexe ;

2°) de modifier la délibération votée le 16 janvier 2017 ;

3°) de décider de l'application de la présente délibération à compter du 1^{er} mars 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210217-52474-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

GRILLE TARIFAIRE DES PISCINES 2021

PRESTATIONS	NOUVEAUX TARIFS	
BASICS - UNITAIRES		
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit	
Enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, seniors (plus de 65 ans), titulaires de la carte d'invalidité	3,00€	
Adultes (dés 16 ans)	3,80€	
Activité aquatique	9,00€	
TRANSITION - CARTES (valables 6 mois)		
	CASQ	Hors CASQ
Carte de 10 entrées enfants de 3 ans à 15 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, seniors (plus de 65 ans), titulaires de la carte d'invalidité, établissements spécialisés	24,00€	27,00€
Carte de 10 entrées adultes (dés 16 ans)	30,40€	34,20€
Carte de 10 séances d'activités sportives aquatiques (10 séances de 45 minutes)	68,00 €	76,50€
Carte de 10 séances éveil - Tarif QF plus de 700 (Natation prénatale, baby club, jardin aquatique)	75.00 €	85.00 €
Carte de 10 séances éveil - Tarif QF moins de 700 (Natation prénatale, baby club, jardin aquatique)	63.75 €	72.25 €
PASS Future maman - Tarif QF plus de 700 (Parcours 15 séances natation prénatale et baby club)	100.00 €	110.00 €
PASS Future maman - Tarif QF moins de 700 (Parcours 15 séances natation prénatale et baby club)	85.00 €	93.50 €
Stage de natation - Tarif QF plus de 700 La semaine, 5 séances de 45 minutes (du lundi au vendredi seulement durant les vacances scolaires)	40.00 €	45.00 €
Stage de natation - Tarif Qf moins de 700 La semaine, 5 séances de 45 minutes (du lundi au vendredi seulement durant les vacances scolaires)	34.00 €	38.25 €
FIDELITE - ABONNEMENTS		
	CASQ	Hors CASQ
ANNUEL Nage libre adultes (engagement d'un an, non suspensif) Validité: 1 an de date à date (accès illimité à la baignade libre sur Gauchy et Jean-Bouin)	220,00 €	250,00 €
FLEX Nage libre adultes (paiement mensuel, suspension possible à tout moment) (accès illimité à la baignade libre sur Gauchy et Jean-Bouin)	20,00 €	23,00 €
MENSUEL Nage libre 3 équipements (paiement mensuel, accès illimité à la baignade libre à la piscine de Gauchy, Jean-Bouin, La Bulle)	30,00 € <i>+ 29 € de frais de dossier donnant droit à : smiling community à la Bulle + 4 séances de Virtual Trainer à la piscine Jean-Bouin</i>	
PASS Activités 10 mois Validité: de septembre à juin Accès illimité aux activités sportives aquatiques (hors vacances scolaires)	250,00 €	270,00 €
PASS Activités 5 mois Validité : de septembre à février ou de février à juin Accès illimité aux activités sportives aquatiques (hors vacances scolaires)	125,00 €	135,00 €
PASS Apprentissage de la natation, 15 séances de 45 minutes - Tarif QF plus 700 (hors vacances scolaires)	90.00 €	100.00 €
PASS Apprentissage de la natation, 15 séances de 45 minutes - Tarif QF moins de 700 (hors vacances scolaires)	76.50 €	85.00 €
Ecole de natation, de septembre à juin - Tarif QF plus de 700 Une séance de 45 minutes par semaine soit 35 séances à l'année (hors vacances scolaires)	200.00 €	210.00 €
Ecole de natation, de septembre à juin - Tarif QF moins de 700 Une séance de 45 minutes par semaine soit 35 séances à l'année (hors vacances scolaires)	170.00 €	178.50 €
PRESTATIONS ANNEXES		
Carte magnétique (achat à la première souscription, rechargeable, refacturation en cas de perte)	3.00 €	
Location de ceinture ou de planche de natation	Gratuit (compris dans le prix d'entrée)	
Événementiels: moments à thème conformément au planning d'événementiel des piscines, l'entrée	10.00 €	
Événementiels: anniversaires (8 participants minimum), l'entrée	10.00 €	
Location horaire d'une ligne d'eau (sociétés, groupements)	30.00 €	
Location horaire du bassin ludique (sociétés, groupements)	50.00 €	
Location horaire du bassin sportif 4 couloirs (sociétés, groupements)	80.00 €	
Location horaire du bassin sportif 6 couloirs (sociétés, groupements)	120.00 €	
Location vélo (30 minutes)	8.00 €	
Utilisation du Virtual Trainer (la séance d'une heure)	5.00 €	
Collèges, Lycées, Universités, des communes de la CASQ, par élève	0.70 €	
Collèges, Lycées, Universités, des communes extérieures à la CASQ, par élève	1.60 €	
Groupes scolaires du secteur primaire des communes de la CASQ	Gratuit	
Groupes scolaires du secteur primaire des communes extérieures à la CASQ	5€ / élève	
Centres de loisirs des communes de la CASQ (pendant les créneaux réservés), l'entrée	1.30 €	
Centres de loisirs des communes extérieures à la CASQ (pendant les créneaux réservés), l'entrée	1.80 €	
Remise pour les Comités, CE, groupes associatifs de plus de 10 usagers (hors ALSH, scolaires et associations résidentes)	moins 15%	